



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 10262

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les demandes exprimées par l'Association de parents d'enfants sourds (APE-IJS). Elle déplore notamment l'insuffisance de structures permettant l'accueil des enfants et des adultes atteints de plusieurs handicaps, dont la surdit . Elle demande donc un accroissement du nombre de places dans les IME, IMPRO et CAT avec un personnel form    la communication avec les sourds. Il le remercie de bien vouloir lui faire conna tre ses intentions en la mati re.

Texte de la r ponse

Au 1er janvier 1996, on comptait 98 instituts pour enfants et adolescents atteints de d ficiency auditive graves d'une capacit  d'accueil de 7 957 places. Ces structures ont transform  un grand nombre de leurs places en places d'externat, de semi-internat ou en places de services d' ducation sp ciale et de soins   domicile favorisant l'int gration partielle ou totale en milieu de vie ordinaire. Au regard des besoins, la situation demeure contrast e. Si dans un certain nombre de d partements, le taux d' quipement est satisfaisant, dans d'autres la couverture est encore insuffisante pour r pondre aux besoins recens s. Dans ce domaine, en effet, les difficult s r sident davantage dans l'in gale r partition g ographique des moyens sur le territoire. Ce probl me sera  voqu  dans le rapport que le Gouvernement a demand    madame Dominique Gillot, d put e du Val-d'Oise sur la situation des personnes sourdes dans tous les domaines de leur vie quotidienne. Le bilan auquel elle proc dera sera assorti de propositions concr tes qui permettront d' tayer les nouvelles orientations de la politique gouvernementale pour une meilleure insertion des sourds jeunes et adultes dans la soci t . Par ailleurs, les mesures adopt es par le Gouvernement dans le cadre d'un plan quinquennal de cr ation de 8 500 places de centres d'aides par le travail (CAT) et de 2 500 places d'ateliers prot g s, notamment, devraient permettre d'am liorer la situation de ceux qui, parmi les jeunes adultes sourds sont atteints de handicaps associ s qui les rendent inaptes au travail en milieu ordinaire et qui, de ce fait, sont orient s par les COTOREP vers une structure de travail prot g .

Donn es cl s

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la d mocratie fran aise

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 10262

Rubrique : Handicap s

Minist re interrog  : sant 

Minist re attributaire : emploi et solidarit 

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 16 f vrier 1998, page 808

R ponse publi e le : 24 ao t 1998, page 4695